



Un arbre à palabre pour échanger, apprendre et construire

Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali

Séance 5

« Quelle éducation pour renforcer la citoyenneté au Mali ? »

Jeudi 21 Octobre 2010

Note de discussion

Contacts :

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) – Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr
Ambroise DAKOUO (ARGA) – Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr
Elise DUFIEF (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com
Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) – Tél.: (+223) 66 78 60 32 - a_aguissa@cdi-mali.gov.ml

Table des matières

CONTEXTE/JUSTIFICATION.....	3
OBJECTIFS ET AXES DE REFLEXION.....	6
APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	8
PROGRAMME DE LA JOURNEE	8
ELEMENTS DE DEFINITION	9
LES COMMUNICATIONS.....	10
Comment la citoyenneté à travers l'école a évolué de la période coloniale à nos jours ? <i>Idrissa Soiba Traore</i>	10
Education et culture de la citoyenneté pour l'approfondissement de la démocratie : comment l'éducation détermine positivement la citoyenneté ? <i>Richard Toé</i>	19
Responsabilisation et participation à travers l'éducation et la citoyenneté : quel type de citoyen pour la démocratie ? <i>Hamidou Magassa</i>	25
REGARDS CROISES DES ACTEURS SUR L'EDUCATION ET LA CITOYENNETE.....	33

CONTEXTE/JUSTIFICATION

En Afrique subsaharienne comme partout ailleurs, l'éducation représente un secteur clé des gouvernements et pour la population. Ce domaine, en lien avec celui de la citoyenneté, contribue en effet à la construction du pays, son image, ses citoyens et dessine également son avenir proche et lointain. Il recouvre de nombreux enjeux politiques, sociaux et économiques.

Toutefois, dans son acception générale, **l'éducation** est considérée comme l'action de développer un ensemble de connaissances et de valeurs formelles et informelles acquises par l'enseignement scolaire (école laïque, catholique, islamique, protestante, etc.) et non scolaire (famille, centre d'alphabétisation, les classes d'âges, les périodes initiatives, etc.) considérées comme essentielles pour la formation de tout être humain dans la société malienne. Elle est érigée comme un droit fondamental donc fait partie des stratégies de développement.

D'autre part la **citoyenneté** est ce qui permet à l'individu d'être reconnu comme membre de la société et de participer à la vie de l'Etat. Elle regroupe un ensemble de comportements, d'obligations vis-à-vis de la société et des autorités. C'est également une composante du lien social qui assigne des droits et des devoirs à l'individu. Toutefois, la notion de citoyenneté est complexe car elle permet de façon intrinsèque à l'individu de penser son rapport avec le collectif, le pouvoir et la chose publique. Ceci implique qu'il ne saurait y avoir un modèle unique de citoyenneté mais des principes qui soutiennent la citoyenneté qui peuvent résulter d'aspirations diverses car nous sommes tous citoyens maliens et appartenons également tous à une culture. La notion de citoyenneté s'applique alors à divers niveaux, du point de vue personnel comme on vient de le démontrer, mais également face à la société. Les droits et devoirs du citoyen vont être divers en fonction du contexte, de l'environnement social. C'est en ce sens que l'éducation doit donner les clés du comportement adéquat.

En se référant à ces définitions, la **formation et la socialisation du citoyen malien à travers l'éducation** ressortent comme des éléments forts qui attirent l'attention. Ainsi, une tentative de mettre les deux notions ensemble s'avère possible puisqu'elles impliquent un vivre ensemble. **Education citoyenne, citoyenneté à l'école, éducation pour la citoyenneté** tout cela aura pour but de favoriser l'ouverture et la capacité des individus à vivre ensemble et contribuer à un projet de société commun égalitaire. En outre, pour rendre cela possible, il faut une synergie entre les acteurs concernés par la problématique de l'éducation à savoir : l'Etat, les élus, les communautés, les partenaires techniques et financiers, les familles, les citoyens, etc.

Ainsi, poser la question « **quelle éducation pour une véritable citoyenneté au Mali ?** » ne saurait être mieux débattue que si les leaders:

- « Mettent les valeurs endogènes et les principes partagés au cœur du débat : les valeurs et les principes sur lesquels s'adosent les modèles de gouvernance doivent être pensés à partir de référentiels communs, connus et reconnus par les populations.
- Mettent l'expérience des acteurs au cœur du processus de la refondation du système éducatif afin d'atteindre une citoyenneté constructive. Il est donc important de partir des expériences collectées au niveau des acteurs issus de différents milieux

socioprofessionnels et des différents échelons territoriaux pour faire émerger des propositions.

- Articulent l'unité et la diversité : l'évolution de nos pays démontre que l'unité nationale n'est pas exclusive de la reconnaissance de la diversité qui traverse le champ social. Bien au contraire, la participation de chaque individu, de chaque groupe aux constructions nationales dépend de **la place que la collectivité accorde à l'affirmation et à l'épanouissement de son identité**. L'unité ne se confond pas avec la négation de la diversité mais correspond plutôt à leur articulation harmonieuse.
- Articulent l'échelle locale au mondial : plutôt qu'un cloisonnement des échelles, nous estimons que l'amélioration de la gestion de la problématique de l'éducation passe par **une articulation des échelles de territoire** et une répartition des rôles et responsabilités sur la base du principe de subsidiarité active.
- Partir du local pour refonder la gouvernance : le niveau local est le niveau stratégique pour la refondation de la gouvernance de l'éducation. En se référant sur les façons traditionnelles dont les communautés éduquaient les enfants (classes d'âges, les périodes initiatiques, etc.), des propositions adaptables aux réalités du moment émergeront¹ ».

Par conséquent, dans l'optique où ces principes sont pris en compte dans la quête d'une éducation pour la citoyenneté au Mali, le citoyen n'est plus confiné à son simple rôle d'électeur, mais est perçu comme un acteur informé sur ses droits et devoirs et capable d'engagement civique afin d'influencer le cours des affaires culturelles, sociales, économiques et politiques qui l'affectent.

Au Mali, l'article 11 de la **Loi 99-046 AN RM, portant loi d'orientation sur l'éducation** dit ceci : le système éducatif malien a pour finalité de former un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement profondément ancré dans sa culture et ouvert à la civilisation universelle, maîtrisant les savoir-faire populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques, techniques et à la technologie moderne. Et un des objectifs du système éducatif est de **rendre l'apprenant attentif et sensible aux valeurs de l'engagement personnel et de la solidarité familiale et sociale, de la responsabilité parentale, de la préservation de la santé d'autrui et de la protection de l'environnement**.

Dans la pratique, de nombreux Forums se sont tenus ces dernières années, les études menées par des consultants ainsi que les voix universitaires qui se sont élevées récemment font tous le constat de déséquilibres profonds dans le domaine de **l'éducation et citoyenneté** au Mali et qui ont abouti aujourd'hui à une situation de crise. Parmi ces déséquilibres, nous citons entre autres **le non respect de la chose publique, le non respect des codes d'éthique et de déontologie des différentes corporations professionnelles nationales, l'absence d'autorité de l'État, le faible taux de participation des citoyens à la vie publique, etc.** Toutes ces crises trouvent échos par ailleurs au sein de la société, en proie à des pertes de valeurs fondamentales qui font que la citoyenneté en est également atteinte.

¹ Ces différents points reprennent les thèses défendues par l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique.

Depuis plusieurs décennies, des efforts ont été faits en faveur de l'éducation et de la citoyenneté aussi bien au niveau gouvernemental à travers la tenue du forum sur l'éducation, les actions de formation, de sensibilisation du PNEC (Programme national d'éducation à la citoyenneté), que des acteurs internationaux comme les actions de l'UNICEF, et de la société civile (Aga Khan, Groupe Pivot, etc.). Aussi bien dans le fond que dans la forme, ces actions ont été menées afin de renforcer l'éducation et la citoyenneté au Mali. Des efforts restent néanmoins à renforcer pour stabiliser la situation et pouvoir aboutir au changement des comportements. Au regard des différents constats, il nous est donc apparu essentiel d'aborder la question « **quelle éducation pour renforcer la citoyenneté au Mali ?** » au Mali au sein du Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali.

Face à une telle complexité à la fois dans le maniement des concepts et surtout leur application pratique, la justification de la tenue d'un tel Forum paraît évidente. Les constats de mauvais fonctionnement sont nombreux. On entend ici et là, « qu'il y a au Mali de l'instruction mais pas d'éducation », que l'un des moyens d'action majeurs est « la prise de conscience de la société civile qui doit accroître ses moyens de pression et promouvoir l'éducation civique². Tant que ces points ne seront pas éclaircis, il nous semble impossible de façonner le citoyen malien de demain et par-là même la société. Sans citoyen éclairé, il ne peut y avoir de marges de développement pour aboutir à une démocratie de fait. Le Forum en ce sens propose un espace de dialogue propice à des réflexions qui seront autant de propositions à mettre en œuvre.

² Ntji Idriss Mariko, 2007, « Le choix des dirigeants : s'inspirer de l'expérience historique africaine », in *Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique*, Actes du colloque de Bamako.

Le Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali est un espace de dialogue ouvert en juin 2008 à la suite d'une dynamique de réflexion sur la gouvernance légitime amorcée dans le cadre d'un colloque international, interdisciplinaire et inter acteurs³ et de l'intérêt commun initial de trois partenaires : le gouvernement du Mali à travers le Commissariat au Développement Institutionnel⁴, l'Alliance pour refonder la Gouvernance en Afrique⁵ et l'Ambassade de France à travers le Service de Coopération et d'Action Culturelle⁶. Ce cadre partenarial s'est ensuite élargi à d'autres acteurs nationaux (publics, privés et acteurs de la société civile) et internationaux ayant adhéré à cette initiative et exprimé leur volonté de contribuer à son émergence et à son développement sur le long terme. De sa mise en place en Juin 2008 au mois de juillet 2010, quatre séances ont été animées respectivement sur les thématiques : i) **Accès aux services publics de base**, ii) **accès à la justice et droits des citoyens**, iii) le **processus électoral** et iv) la **gouvernance de l'aide au Mali**.

La séance 5, porte donc sur la thématique : **Quelle éducation pour renforcer la citoyenneté au Mali ?** Les débats seront structurés autour de trois axes de réflexion tels que décrits au point 2.2 ci-dessous.

1. OBJECTIFS ET AXES DE REFLEXION

a. Objectifs de la séance

Approfondir la réflexion sur les questions d'éducation et de citoyenneté (équilibres et déséquilibres majeurs) constatés en vue d'aboutir à des propositions pour un changement positif des comportements à l'égard de la chose publique et de la société.

b. Axes de réflexion

Education et citoyenneté : **comment faire de ces éléments des leviers du développement et de la consolidation démocratique au Mali ?** Cette question fondamentale peut servir de fil conducteur à la préparation des communications et à l'animation des débats.

Toutefois, les communicateurs tenteront de fournir des éléments de réponses aux trois axes de réflexion ci-dessous.

³ Ce colloque intitulé «Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ? » s'est tenu à Bamako du 23 au 25 janvier 2007, à l'initiative conjointe de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA), de l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG) et du Centre d'expertise sur les politiques institutionnelles en Afrique (CEPIA).

⁴ Le Commissariat au Développement institutionnel travaille au renouveau de l'action publique dans le cadre du Programme de Développement institutionnel et le fonctionnement efficace de l'administration publique.

⁵ L'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique intervient dans l'accompagnement méthodologique et technique du processus de dialogue, pour en capitaliser les résultats et accompagner l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les pratiques de gouvernance.

⁶ L'Ambassade de France à travers le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) est intéressée à soutenir les initiatives pertinentes visant à instaurer un système de gouvernance qui soit en adéquation avec les objectifs et priorités de développement du pays.

b.1. Comment la citoyenneté, à travers l'école, a évolué de la période coloniale à nos jours ?

Un retour historique semble nécessaire pour dresser un état des lieux de l'éducation au Mali, identifier les valeurs qui ont été véhiculées, les stratégies nationales développées, apporter des explications sur les insuffisances qui ont mené à la situation actuelle.

- Comment s'est accompli le processus de construction citoyenne de la colonisation à nos jours ?
- Quelles valeurs sont véhiculées à chaque époque (colonisation, la Fédération du Mali, sous les Ière, IIème et IIIème républiques)
- Quelles valeurs chrétiennes, arabo musulmanes liées à cette citoyenneté ?
- Comment faire une Co-construction de la citoyenneté avec l'école ? ou en sommes-nous ?
- Quels mécanismes pour retrouver une situation d'équilibre ?

b.2. Education et culture de la citoyenneté pour l'approfondissement de la démocratie : comment l'éducation détermine positivement la citoyenneté ?

Il s'agit aujourd'hui de réinterroger les valeurs et principes liés à l'éducation et la citoyenneté dans le contexte actuel du Mali. L'ancrage géographique, culturel, intellectuel, politique est spécifique à chaque pays et les acteurs impliqués dans ce domaine doivent être à même d'apporter des réponses aux crises identifiées en lien avec l'éducation et la citoyenneté.

- Quelles sont les valeurs véhiculées dans la société malienne actuelle?
- Quelle est la place aujourd'hui des valeurs citoyennes au sein du système éducatif ?
- Comment contribuer à l'amélioration de l'enseignement, de la formation ?
- Comment intégrer des modules spécifiques liés à la citoyenneté dans l'enseignement au Mali ?
- Comment influencer les pouvoirs publics pour l'élaboration des politiques publiques ?
- Quelles sont les différentes réponses qu'apportent l'ensemble des acteurs face à la crise de la citoyenneté ?

b. 3. Responsabilisation et participation à travers l'éducation et la citoyenneté : quel type de citoyen pour une bonne démocratie ?

Les entretiens ont révélé que très souvent, on peut déplorer un manque de responsabilisation de la part des institutions, gouvernementales et universitaires, de la société civile et de la population elle-même. Les droits et devoirs, quand ils sont connus, sont délibérément bafoués. Mais pire, ils ne sont quasiment jamais sanctionnés et favorisent donc le développement de l'incivisme et de la violence.

Réfléchir à ces pratiques doit amener également à réfléchir au type de citoyen modèle que le Mali veut ériger pour construire sa société.

- Comment favoriser l'éveil d'une véritable citoyenneté ?
- Comment amener le citoyen à jouer son rôle de contrôleur, de participant et d'amélioration des politiques publiques ?
- A travers l'éducation et la citoyenneté, comment rendre les mesures de contrôle et les sanctions effectives ?

- Quels types de formation développer pour un citoyen modèle, soucieux du respect des valeurs liées à l'éducation et la citoyenneté ?
- Comment revenir à une situation d'équilibre puisque tout semble aller de travers ?

2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Chacun de ces trois axes de réflexion fera l'objet d'une communication. Ces communications seront présentées par : Idrissa Soïba Traore, Richard Toé puis Hamidou Magassa. A la suite de ces présentations, d'une durée de 15 minutes chacune, le débat en plénière sera ouvert.

3. PROGRAMME DE LA JOURNEE

Modérateur : *M. Abel Koné*

Président de séance : *M. Ousmane O. Sidibé - Commissaire au Développement institutionnel (CDI)*

OUVERTURE DE LA SEANCE

- 8h30** Arrivée et accueil des participants – Pause-café
9h00 Mot de bienvenue du modérateur et présentation du déroulement de l'atelier

PRESENTATION DES COMMUNICATIONS

- 09h30** **Introduction générale « Comment la citoyenneté, à travers l'école, a évolué de la période coloniale à nos jours » ?**
Idrissa Soïba Traore
- 09h45** **Education et culture de la citoyenneté pour l'approfondissement de la démocratie : comment l'éducation détermine positivement la citoyenneté ?**
Richard Toé
- 10h00** **Responsabilisation et participation à travers l'éducation et la citoyenneté : quel type de citoyen pour la démocratie ?**
Hamidou Magassa
- 10h30** **Débats en plénière**
11h30 **Constitution des groupes et travaux en ateliers**
13h30 **PAUSE – DEJEUNER**
- 14h30** Travaux en atelier (Suite et fin)
15h00 **Restitution des travaux en ateliers et débats en plénière**
16h30 **Synthèse et clôture par le modérateur**
17h 00 Fin de la séance

4. ELEMENTS DE DEFINITION

En complément des définitions des notions abordées dans les termes de référence, nous relevons ici celles abordées dans les communications ainsi que les lectures préalables effectuées.

Education : « héritage culturel que l'homme acquiert de ses ascendants et transmet à ses descendants. Elle se fonde sur deux éléments essentiels : la socialisation et l'apprentissage. Les milieux de vie de l'homme sont des lieux d'éducation : la famille, le groupe, l'école, les entreprises, les services, les ateliers, les associations, partis politiques ».

Citoyenneté : « la citoyenneté est un terme éminemment politique. Le citoyen dans cette perspective est défini comme l'homme qui est capable de gouverner et d'être gouverné. En France, selon Etienne B et al (1999) le citoyen reste l'homme d'un seul Etat, d'une seule foi : le républicanisme laïc et égalitaire, d'une seule idéologie : les droits de l'homme. A partir de cette approche, nous pouvons concevoir la citoyenneté en termes d'engagement de l'homme dans les affaires publiques, sa participation effective, efficace et efficiente aux décisions engageant son pays et forgeant son dessein. »

« La citoyenneté, c'est aujourd'hui la capacité de participer à égalité à la gestion politique de la cité. »

Education à la citoyenneté : l'éducation à la citoyenneté démocratique est un ensemble de pratiques et d'activités destinées à mieux préparer les jeunes et les adultes à participer activement à la vie démocratique et à exercer leurs droits et responsabilités dans la société.

Nationalité : La nationalité est un concept multiforme relatif à l'appartenance d'une ou d'un groupe de personnes à une nation culturelle ou politique déterminée ou possédant la volonté d'exister. D'une part, la nationalité politique se définit comme une preuve légale de l'appartenance à un état. Le terme possède d'importants liens avec la notion de citoyenneté. D'autre part, la nationalité culturelle ou sociologique définit des communautés qui ne forment pas forcément des états indépendants. Elles sont plutôt des regroupements de populations sur un territoire plus ou moins défini qui partagent une combinaison particulière de caractéristiques objectives (langue, religion, culture, histoire).

Civilité : « référence à un champ d'action individuelle et ou collective. C'est un comportement social qui s'appuie sur la dignité, la tolérance, le respect, l'autonomie, la fraternité. La civilité de tout groupement humain prend sa racine dans son histoire : c'est un patrimoine culturel qui a des fonctions de régulation de la vie du groupe ».

Civisme : « mode de relations avec le champ politique et les valeurs qui l'animent. Le civisme, est d'abord le régulateur de la civilité et est bien la qualité du citoyen qui se dévoue pour sa patrie. La personne civique est celle qui sait vivre « en bonne intelligence » avec les autres mais qui sait se soumettre à l'intérêt général, c'est-à-dire accepter de faire passer le bien commun avant le sien propre. Le civisme prend toute sa valeur dans l'obligation morale d'application stricte de la légalité, dans l'exigence éthique d'implication des acteurs et même de leur participation au bon fonctionnement du système ».

5. LES COMMUNICATIONS

5.1. Comment la citoyenneté, à travers l'école, a évolué de la période coloniale à nos jours ?

Docteur Idrissa Soïba TRAORE

De façon récurrente, le Mali est cité par les hommes politiques et même par des chercheurs comme un pays pionnier de l'Etat de droit en Afrique depuis les événements de mars 1991. Cet état de fait s'explique par un certain nombre de réalités comme le fonctionnement des institutions, le jeu multipartisan, la floraison d'une presse privée, gage de la liberté d'expression, l'émergence d'une société civile dynamique qui est sans nul doute l'agent de la santé de la nouvelle donne politique.

A tous ces facteurs, il serait inopportun voire injuste de ne pas reconnaître les efforts inlassables qui ont été menés par l'Etat et de nombreux groupements, associations, ONG, partis politiques dans le cadre de l'éducation citoyenneté. Celle-ci est de notre point de vue la sève nourricière de la consolidation de différents facteurs cités. Elle contribue à donner sens et valeurs à la démocratie en lui donnant corps, en l'activant de manière qu'elle puisse s'insérer dans la réalisation des desseins patriotique, national, africain et même international.

Historiquement parlant, nous pourrions trouver depuis la rencontre de Kouroukanfouga, les premiers jalons de la construction de l'éducation citoyenne.

Les bribes de construction de cette éducation ont été démolies par la colonisation qui apparaît comme une nouvelle donne dans l'histoire de la désagrégation des grands empires et l'annexion des royaumes par la France s'agissant de notre pays. De cette période coloniale à nos jours, la question de la citoyenneté s'est accomplie sur deux versants antagoniques entre logique coloniale et logique « malienne » Cette dernière à son tour se déploie sur deux versants conflictuels à travers les trois républiques.

Pour comprendre, les paramètres du déploiement de la question de l'éducation citoyenne et de la citoyenneté à l'école, nous avons jugé nécessaire de maintenir la formulation de la thématique proposée par le Forum Multi acteurs. Elle s'énonce ainsi : **Comment la citoyenneté, à travers l'école, a évolué de la période coloniale à nos jours ?**

Une telle thématique nous amènera à tenter de répondre à une série de questions :

- Comment s'est accompli le processus de construction citoyenne de la colonisation à nos jours ?
- Quelles sont valeurs véhiculées à chaque époque (colonisation, sous les première, deuxième et troisième républiques ?) Quels sont les obstacles et les contradictions majeurs à la réalisation de ces valeurs ?
- En quoi les valeurs traditionnelles, euro- chrétiennes et arabo- musulmanes peuvent-elles être aujourd'hui des vecteurs de cette citoyenneté ?
- Comment faire une co-construction de la citoyenneté avec l'école, avec la société ? Où en sommes-nous ?
- Quels mécanismes pour retrouver une situation d'équilibre ?

5.1.1. Elucidation conceptuelle

Pour comprendre le sens de la citoyenneté, il serait bon de l'envisager en adéquation avec des concepts voisins comme la civilité, le civisme.

En parlant de civilité, on fait référence à un champ d'action individuelle et ou collective. C'est un comportement social qui s'appuie sur la dignité, la tolérance, le respect, l'autonomie, la fraternité. La civilité de tout groupement humain prend sa racine dans son histoire : c'est un patrimoine culturel qui a des fonctions de régulation de la vie du groupe.

Le civisme représente un mode de relations avec le champ politique et les valeurs qui l'animent. Il n'y a pas à notre sens de république sans vertu. Si nous tenons compte de ce postulat, le civisme, est d'abord le régulateur de la civilité et est bien la qualité du citoyen qui se dévoue pour sa patrie. La personne civique est celle qui sait vivre « en bonne intelligence » avec les autres mais qui sait se soumettre à l'intérêt général, c'est-à-dire accepter de faire passer le bien commun avant le sien propre. Le civisme prend toute sa valeur dans l'obligation morale d'application stricte de la légalité, dans l'exigence éthique d'implication des acteurs et même de leur participation au bon fonctionnement du système. Cet impératif ne peut être possible qu'au terme d'une véritable métamorphose du statut de Sujet régi par la loi, à celui d'Acteur responsable de l'élaboration de cette loi (Gisbert Roland et al, 2001) C'est du reste à partir de cet impératif qu'on tombe sur le terrain de la citoyenneté.

La citoyenneté est un terme éminemment politique. Depuis l'antiquité, Aristote définissant l'homme par rapport à la politique avait pu écrire que l'homme est un animal politique comme pour préciser qu'il ne peut pas se passer de cet art dès lors qu'il est condamné à vivre avec ses semblables. Selon une approche développée par Max Weber, cette politique serait « le goût du futur » et le citoyen dans cette perspective est défini comme l'homme qui est capable de gouverner et d'être gouverné. En France selon Etienne B et al (1999) le citoyen reste l'homme d'un seul Etat, d'une seule foi : le républicanisme laïc et égalitaire, d'une seule idéologie : les droits de l'homme. A partir de cette approche, nous pouvons concevoir la citoyenneté en terme d'engagement de l'homme dans les affaires publiques, sa participation effective, efficace et efficiente aux décisions engageant son pays et forgeant son dessein. Cette participation pour être viable nécessite l'éducation et l'apprentissage.

De notre point de vue, la citoyenneté se fonde sur un leitmotiv de Bruno Etienne qui vise à la construction de l'Un, cette construction ne peut être possible que par la réduction de l'Autre au Même. La citoyenneté selon Mabilon-Bonfils et Saadoun est : « ...ce projet politique fondateur, vécu comme forme quasi naturalisée d'appartenance qui construit un sujet politique unidimensionnel. De fait, elle rejette au périphérique ce qui, dans les singularités, renvoie au groupe de référence et reconstruit le pluriel comme une unité totalisante et autolégitimante. »⁷

L'éducation est un héritage culturel que l'homme acquiert de ses ascendants et transmet à ses descendants. Elle se fonde sur deux éléments essentiels : la socialisation et l'apprentissage. La socialisation vise à l'enculturation, l'intériorisation des normes et valeurs du milieu. Quant à l'apprentissage, c'est un savoir et un savoir faire.

Les milieux de vie de l'homme sont des lieux d'éducation : la famille, le groupe, l'école, les entreprises, les services, les ateliers, les associations, partis politiques...

L'éducation citoyenne est un ensemble d'enseignement, d'actions, d'apprentissage qui vise à comprendre à étudier les valeurs civiques en vue de l'accomplissement de ce devoir civique.

⁷ - Mabilon-Bonfils Beatrice et Saadoun Laurent : Sociologie politique de l'école, Paris, PUF, Page 15

5.1.2. Le déploiement des questions d'éducation citoyenne et de la citoyenneté à l'école : des controverses à la recherche de l'équilibre

Cette partie nous permettra de passer en revue les tentatives de la construction de la citoyenneté au niveau de l'école à travers le régime colonial, la première et la deuxième république.

° La période coloniale

L'histoire de l'école au Mali remonte à la colonisation française. Jadis appelé Soudan français, le Mali connaîtra sa première école en 1886 avec l'ouverture de l'école des otages à Kayes par Gallieni. Cette école était calquée du modèle de l'école des otages du Sénégal fondée par Faidherbe. Les otages sont les fils de chef soumis à l'autorité d'occupation. Une éducation et une instruction leur étaient données dans le but de faire d'eux plus tard d'excellents défenseurs de la domination française : L'historien Jean Suret-Canale en analysant les objectifs de cette nouvelle démarche précise : « On donnera à ces agents subalternes une formation purement française, on les convaincra de la supériorité exclusive de cette culture européenne dont ils ont le privilège d'obtenir des miettes, et on leur inculquera qu'elle les place bien au dessus de leurs frères restés « sauvages », « incultes » »⁸

En 1895, le lieutenant colonel De Trentenian transforme l'école des otages en école des fils de chefs. C'est le 24 novembre 1903 que sera signée une véritable charte sur l'école sous le gouverneur Roume. Un décret en date de cette période précise clairement les objectifs visés : « De même qu'il nous faut des interprètes pour nous faire comprendre des indigènes, de même, il nous faut des intermédiaires appartenant aux milieux indigènes par leur origine et au milieu européen par leur éducation »⁹

Ainsi c'est bien dans un souci de consolidation et de perpétuation de l'entreprise coloniale que l'école est née au Mali. A travers ce souci déjà, elle apparaît sur fond de conflit car elle va « concevoir » et « accoucher » des agents modelés pour la colonisation d'où la réticence et la résistance vis-à-vis de cette institution considérée sous certains angles comme le lieu de formation des extravertis. La fréquentation de l'école était bien plus assimilable à l'absence d'un choix. Les populations érigèrent souvent des barrières pour protéger leurs enfants, protéger les enfants ici reviendrait à empêcher leur scolarisation. Il y a même eu ce qu'il convient d'appeler le prix de la déscolarisation.

L'école coloniale donnait à ces agents subalternes une culture purement française. Le contenu des programmes s'inspirait de celui de la Métropole. Les disciplines enseignées étaient soigneusement agencées pour dépersonnaliser, désintégrer et assimiler. Paul K. Fokan donne un aperçu de cet état de fait à travers le cas camerounais dans le tableau¹⁰ ci-dessous :

⁸ - Suret Canale Jean in Khayar Issa H : *Contribution à l'étude des problèmes de l'éducation chez les musulmans du Ouaddai (Tchad)*, Jean Maisonneuve, Paris, 1976, Page 69

⁹ In Traoré Seydou Amadou : *L'école malienne Hier... ! et aujourd'hui ? Recueil de textes sur l'éducation nationale du Mali*, La ruche à livre, Bamako, 2008, Page

¹⁰ - Fokan Paul K. : *Et si l'Afrique se réveillait ?* Opcit Page 31

La France est notre mère

C'est elle qui nous nourrit
Avec ses pommes de terre
Et ses macaronis.
Si la guerre arrive
Nous sommes des soldats
Des soldats de France
Toujours courageux

Nos ancêtres les Gaulois

Nous ont apporté la civilisation
Qui nous permettra de sortir
de notre sauvagerie
et de la barbarie

Cameroun berceau de nos ancêtres

Autrefois tu vécus dans la barbarie...
Comme un soleil qui commence à paraître,
Peu à peu tu sors de ta sauvagerie.
(ancienne version de l'hymne du Cameroun)

Tableau I : Mémoires de chants, de récitation ou de lecteur rapportées par Fokan Paul K. dans son oeuvre : « Et si l'Afrique se réveillait ? »

Des réticences se manifesteront vis à vis de l'école considérée sous certains angles comme le lieu de formation des extravertis. La fréquentation de l'école était bien plus assimilable à l'absence d'un choix. Les populations érigèrent souvent des barrières pour protéger leurs enfants; protéger les enfants ici reviendrait à empêcher leur scolarisation.

C'est dire grosso modo que le régime colonial voulait construire ce qu'on peut appeler les maillons d'une citoyenneté imposée, destructrice des valeurs d'où le boycott qu'il a subi de la part des populations car le bémol qui amena les apprenants à se dresser souvent contre leur milieu, fut révélateur de la haine viscérale qu'ils vont nourrir finalement vis-à-vis de la colonisation.

° La première république : l'ère du régime socialiste

Les autorités de la première république se sont efforcées de dresser les bases d'une meilleure orientation possible du système éducatif. Ce travail commence avec la réforme de 1962 dont la principale motivation était d'assurer l'indépendance culturelle par une décolonisation du système scolaire et sa « modernisation » en d'autres termes façonner les jeunes selon une philosophie propre aux réalités de notre pays. Cette impérieuse nécessité sera définie en cinq objectifs capitaux :

- Un enseignement de masse et de qualité
- Un enseignement qui puisse fournir avec une économie maximum de temps et d'argent les cadres dont notre économie a besoin pour ses divers plans de développement ;
- Un enseignement qui garantisse un niveau culturel permettant l'équilibre de diplômés avec les Etats modernes ;
- Un enseignement dont le contenu sera basé non seulement sur les valeurs spécifiquement africaines et maliennes mais aussi sur les valeurs universelles ;
- Un enseignement qui décolonise les esprits.

En fait, le passage du statut colonial à celui d'Etat souverain fut pour le Mali un grand moment de passion et d'expression véritablement nationale.

L'indépendance politique de 1960 apportait à la République du Mali la souveraineté en matière d'enseignement. Cette autonomie ne pouvait se concevoir sans une réforme profonde du système éducatif laissé par la colonisation. De notre point de vue la réforme de 1962 prônait un nationalisme qui ambitionne la rupture totale avec le colonialisme. La scolarisation massive de qualité et la gratuité en étaient la ligne directrice. Le rapport introductif à la réforme confirme ici nos propos et dégage toutes les préoccupations éducatives de l'époque : « Pour la république du Mali, au lendemain de son option fondamentale, du 22

septembre 1960, il devient anachronique de maintenir dans sa structure et dans ses finalités, l'enseignement légué par les colonisateurs. Une réforme s'impose car une révolution politique, économique et sociale ne peut être pleinement efficace que si elle va de paire avec une politique conforme de l'enseignement.... Le Mali comme le reste du monde vit l'ère de la décolonisation. La vraie décolonisation est à la fois politique, économique et culturelle. On peut changer plus rapidement les structures politiques et administratives d'un pays que les manières de penser, de sentir et d'agir de ses habitants. C'est la tâche de l'enseignement d'effectuer cette reconversion souvent difficile des esprits. »¹¹

La première république va du reste avec cette réforme inaugurer une nouvelle voie de la formation du citoyen qui tout en s'opposant au système colonial doit s'ouvrir à tous. C'est pourquoi, il serait sans exagération possible de parler d'une démocratisation de l'enseignement qui suppose sa gratuité, son ouverture à tous sans distinction d'ethnie, de sexe, de position sociale.

La « décolonisation » des esprits fut un des objectifs phares de la réforme de 1962. Pour y parvenir, les autorités ont mis en cause et modifier le contenu des programmes. Il fallait donc se l'approprier et l'utiliser pour soi de manière qu'elle sert plutôt qu'elle desserve. L'école sera alors l'instrument de promotion sociale et économique.

En définitive, la réforme de 1962 proposait des idées très avancées une vision globale de l'éducation et une approche soucieuse de la nouvelle éthique socialiste.

L'école sous la première république fut de notre point de vue un lieu cardinal au niveau duquel les autorités tentèrent de construire la citoyenneté.

L'instruction civique et morale, les cours d'idéologie au niveau du secondaire constituent les nouvelles donnes. Il s'agissait d'initier l'apprenant aux théories révolutionnaires, le neutralisme politique, le mouvement des non alignés, le panafricanisme... Sur un tout autre plan, l'école du parti prenait en charge la formation des cadres.

Cependant de la colonisation jusqu'à la fin de la première république, cette expression était monnaie courante : « capturé par l'école » C'est une métaphore qui désigne certes le recrutement mais un recrutement qui se fait contre le gré de la recrue (Traoré Idrissa Soïba, 2009) Dans l'imaginaire populaire, l'école est bien une chose importée. Nous ne cesserons de le signaler l'école fut mal perçue par les populations. Son rôle à ce titre est bien celui d'un espace de formation des iconoclastes au double plan du mépris et de la destruction des valeurs ancestrales. De ce fait, l'école est restée en conflit surtout avec le milieu rural à cause du fait les populations voyaient le peu d'enfants scolarisés s'éloigner par leur comportement du terroir.

Au-delà de l'école, nous pouvions noter la constitution de deux structures : les brigades de vigilance pour compenser l'insuffisance des agents de la sécurité. Elles étaient animées par des jeunes qui assuraient la sécurité au niveau des quartiers. Il y eut aussi la milice populaire, organisation paramilitaire, émanation du parti, confiée au commissariat à la jeunesse qui s'est malheureusement transformée et rapidement en police politique.

Le mouvement pionnier en dernière analyse devait contribuer à la prise de conscience patriotique des jeunes par leur implication dans différentes actions citoyennes : la formation idéologique, reboisement, la participation à la construction des infrastructures nationales...

L'engagement de la jeunesse était appréciable en terme civique. C'est grâce à cet engagement qu'août 1968, il y eût la dissolution du bureau politique et par la suite de l'Assemblée nationale.

¹¹ Haïdara Baba Akib « *Les prémices de l'enseignement supérieur moderne en République du Mali (de 1963 à 1973)* P9-10

° La deuxième république : l'ère du régime militaire

Elle tentera de capitaliser les efforts accomplis par les premiers dirigeants tout en imprimant aussi son cachet à l'école malienne. Nous retiendrons deux événements majeurs dans cette brève analyse.

- En 1978, le deuxième séminaire national se penchera sur une vision de l'école « plus proche » de la vie. C'est là un slogan qui justifie le principe de la ruralisation. Il s'agissait alors d'initier les élèves et les étudiants aux activités agro-pastorales qui constituent la vocation du Mali : élevage, agriculture et une plus grande implication des partenaires de l'éducation ;

- En 1989, les Etats généraux sur l'éducation se tiendront. L'objectif était cette fois-ci de parvenir à l'éducation pour tous, la formation du citoyen, la promotion de la recherche scientifique et technologique.

En vingt trois ans de régime militaire, le Mali a perdu l'élan dynamique né au lendemain des indépendances. La deuxième république va revenir sur le principe de l'instruction gratuite et obligatoire. Les citoyens devaient payer pour intégrer l'école.

Ainsi beaucoup d'enfants en âge de scolarisation se verraient fermer les portes de cette institution. Si en milieu urbain, l'école, lieu d'émanation des élites reste une vision partagée par les populations qui acceptent pour une large majorité de supporter le coût de cet investissement, en milieu rural au contraire, la nouvelle situation contribuera à raviver les réticences vis à vis de l'école. Beaucoup de familles vont préférer la *daba* (houe) à l'école en s'interdisant d'amener les enfants au niveau de cette institution. Avec les frais de scolarité, les populations surtout au niveau rural trouveront un prétexte aussi simple pour refuser aux enfants le droit d'aller à l'école ou les déscolariser faute de moyens.

Outre cela, des cours d'instruction civique et morale, d'éducation civique et morale étaient dispensés. Mais pour une large mesure, ces cours étaient axés à la connaissance des institutions et des associations politiques affiliées au seul parti de droit au pouvoir l'UDPM. Le mouvement pionnier qui devait servir de fer de lance de la vitalité citoyenne fut également réduit en simple défenseur du régime au pouvoir. Du coup, cet autre noyau de construction citoyenne aux côtés de l'école fut fracassé et désorienté car soumis à une adhésion candide aux idéaux du parti.

Les associations légales des jeunes (UNJM) et de femmes (UNFM) devaient être les chevilles ouvrières de la construction de la citoyenneté. L'école comme l'espace social dans son ensemble furent des lieux de musellement pour cette cause. Devant le ras le bol de la population, ils sont devenus surtout à partir de 1990, des arènes de contestation du pouvoir et de la citoyenneté « udmiste »

5.1.3. Radioscopie de la question citoyenne aujourd'hui : le difficile pari de la co-construction

A partir de l'année 1991 à la faveur de l'instauration de la démocratie et de la décentralisation administrative, on assistera à la création d'une panoplie d'associations politiques et des écoles surtout communautaires. La citoyenneté devait alors se construire suivant différents niveaux qui sont l'école, le local, l'espace sociétal. Il faut désormais associer le malien à la co-construction de sa citoyenneté à travers des principes démocratiques et la gestion des affaires par les intéressés en d'autres termes la décentralisation qui est le meilleur créneau de la participation populaire au pouvoir politique car comme le dit Paul

Graziani : « ...la décentralisation vise avant tout à rapprocher le citoyen de la vie publique et à cesser de le considérer comme un être abstrait. ».¹²

Malgré ces faits patents et les avantages qui y sont liés, on pourrait sans nul doute parler d'une difficile construction de la citoyenneté à cause de plusieurs facteurs :

La violence scolaire dont les différentes manifestations sont les coups et blessures, des actes d'incivilités (insultes, bouculades, jets de pierre...), les interactions verbales (cris, insultes) les altercations, les agressions. Elle est donc fort logiquement la conséquence de la transgression des règles de fonctionnement dans l'école.

- Les débuts d'une mise en cause de la laïcité,

- La banalisation du savoir,

- La suppression des cours d'éducation civique et morale dans la plupart des écoles publiques et surtout au niveau secondaire,

- Le pouvoir confus et diffus des élèves et étudiants, les jeunes fabriquent leur propre code. Le monde juvénile a son fonctionnement c'est que leurs règles endogènes leur suffisent et ils ne se préoccupent pas généralement de l'autre et encore moins des règles de la civilité.

- La chosification des jeunes par des groupements et associations politiques

- L'indifférence des autorités, parents d'élèves et l'irresponsabilité des autorités

Il convient aussi en terme d'analyse de comprendre tout cela comme l'expression d'une crise si l'on fait une analyse avec la situation scolaire, qui trouve son explication dans la relation dialectale entre l'école et la société. C'est dire donc que tout mal au niveau d'une des institutions affecte l'autre. Il y a ici non seulement un phénomène de contagion mais aussi de divorce : « L'école est malade de sa société. La société est malade de son école. Aujourd'hui, l'école et la société sont en crise parce que les réalités et les valeurs sur lesquelles fonctionnent ces deux institutions s'opposent. »¹³

Des valeurs religieuses

Les valeurs traditionnelles, euro chrétiennes, arabo-musulmanes peuvent être des vecteurs essentiels mais pas suffisants de la construction de la citoyenneté. Le respect, la tolérance, la liberté, la responsabilité, la solidarité, l'honnêteté, le sens de l'honneur qui les caractérisent sont des conditions indispensables à l'exercice de la citoyenneté. Ce sont des formes d'ajustement permanent des activités de l'homme, de la vie du groupe qui expriment des valeurs. Elles peuvent être des éléments régulateurs des enjeux de la citoyenneté.

Mais la citoyenneté reste pour nous une espèce d'élévation à la plénitude institutionnelle qui se fonde sur l'éloignement par rapport aux communautés familiales, lignagères, au sectarisme religieux.

Des balises

Pour faire face aux situations périlleuses évoquées, il faut à notre sens :

- L'exigence de laïcité : laïcisation des savoirs, de l'institution scolaire

- La définition du sens politique à donner à l'école : éducation civique et morale, l'instruction civique, éducation sociale,

- La mise en place des réseaux citoyens institutionnels définis par la loi,

- Aider à la mise en place des réseaux proposés par les jeunes : clubs, associations, projets interdisciplinaires, formation des délégués,

- La sensibilisation et la politisation des populations sur les enjeux de la citoyenneté,

¹² Graziani Paul : *Le nouveau pouvoir (essai sur la décentralisation)*, Albin Michel, Paris, 1985, Page 46

¹³ - Develay Michel : *Donner du sens à l'école*, ESF, Paris, 2008, Page 8

- La promotion du savoir (école place cardinale dans la formation du citoyen) : « la république qui fait vivre ensemble se fonde sur une citoyenneté éclairée : compétence »

Conclusion

Aujourd'hui cette question citoyenne malgré tous les efforts menés reste à l'état foetal donc à construire. C'est du reste une conquête de longue haleine, un combat quotidien et même existentiel. Les différentes raisons qui justifient cet argument peuvent être appréciés à l'aune du retard ou du peu d'investissement dans l'éducation citoyenne, la mutilation de la citoyenneté à l'école. Cela nous renvoie à une victoire sur les dérives du système colonial disqualifié pour sa confiscation et son mépris des valeurs authentiques ; à une négation des bases principielles de la deuxième république qui dans sa tentative de s'éterniser au pouvoir torpilla à la fois les valeurs traditionnelles et républicaines ; mais aussi à une réminiscence et un approfondissement soutenu de ce que la première république allait poser comme jalons. C'est à notre sens ce futur qu'il faut baliser dans la mesure où ce qui se passe de nos jours demande une redéfinition, une réorientation. Il doit se faire dans le cadre d'une co-construction dans laquelle, la république étoile polaire doit vivifier tout en plaçant l'homme au centre de toutes actions.

L'émergence de la citoyenneté passe par l'alphabétisation, l'égalisation des conditions de connaissances par delà, des différences culturelles, linguistiques et culturelles.

C'est l'école qui peut contribuer à notre avis à la production du sens citoyen en ce sens que c'est elle qui favorise la naissance et l'émancipation du citoyen par le biais de la construction des savoirs et de la promotion de la conscience citoyenne. Celles-ci constituent à n'en pas douter une distanciation par rapport aux particularismes locaux, ethniques au profit de la quête d'une action rationalisante qui est le gage de la construction nationale et du consensus social.

Bibliographie

- Antonioli A. (1993), *Le droit d'apprendre. Une école pour tous en Afrique*, Paris, l'Harmattan.
- Develay Michel (1999) *Donner du sens à l'école*, ESF, Paris
- Diarra C. O. (1986), *Le Mali de Modibo Keita*, Paris, L'Harmattan.
- Durkheim E (1997), *Education et Sociologie*, Paris, PUF
- Duverger M. (1990), *Institutions politiques et droit constitutionnel* (Tome I Les grands systèmes politiques) Paris, PUF.
- Fanon F. (1969) : *Les damnés de la terre*, Paris, Maspero.
- Fay C. et al (2005), *Décentralisation et pouvoirs en Afrique, En contrepoint, modèles territoriaux français*, Paris, IRD.
- Fokan Paul K (2000) *Et si l'Afrique se réveillait ?*, Paris, Jaguar
- Gerard E. (1997), *La tentation du savoir en Afrique. Politique, mythes et stratégies d'éducation au Mali*, Paris, Karthala, ORTOM,
- Gisbert Roland et al (2001) *Civilité Civisme et Citoyenneté*, CRDP Académie de Grenoble
- Graziani P. (1968), *Le nouveau pouvoir (Essai su la décentralisation)* Paris, Albin Michel.
- Institut Pédagogique National (1976), *Le séminaire de Sikasso sur la ruralisation de l'enseignement fondamental*, Bamako.
- Journal officiel de la république du Mali : *la décentralisation textes législatifs et réglementaires*, octobre, 1995
- Journal officiel de la république du Mali : *la décentralisation textes législatifs et réglementaires*, octobre, 1999
- Kamaté E. (1997), *Quel développement pour l'Afrique ?* Bamako, Jamana.

- Le « démocrate » (1995) *La décentralisation ? (Rendre au Mali son âme profonde)* Bamako, Mundékera, Juillet,
- Mabilon-Bonfils Beatrice et Saadoun Laurent (2001), *Sociologie politique de l'école*, Paris, PUF
- Ministère de l'Education Nationale. Mali (1981), *L'éducation au Mali, problèmes, perspectives et priorités.*
- Ministère de l'Education Nationale. Mali (2005), *Le Guide pratique de l'administrateur scolaire*, Bamako, CNE.
- Niane D. T. et Suret Canale (J) (1961), *Histoire de l'Afrique Occidentale*, Présence Africaine, Paris, 1961.
- Ouattara T. A. (1976), *Le destin du socialisme malien*, Bamako, EDIM, Bamako,
- Sy Ousmane (2009), *Reconstruire l'Afrique vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales*, Jamana, Bamako
- Traoré A. S. (2008), *L'école malienne Hier... ! aujourd'hui ?* Bamako, La ruche à livre.
- Traoré A. D. (1999), *L'étai, l'Afrique dans un monde sans frontière*, Paris, Acte Sud.
- Traoré Idrissa Soïba (2009), *Éducation et décentralisation au Mali : enjeux et réalités des dynamiques d'appropriation locales (Cas des communes de Dombila, Markala, Kati et Commune V du district de Bamako)*, Université de Saint Denis-Vincennes (Paris VIII), Paris.
- Zerbo J. K. (1990), *Eduquer ou punir*, Paris, Harmattan.

Webographie

<http://www.infocentre.education.fr/accademia/>

<http://www.infocentre.education.fr/inpec/>

5.2. Education et culture de la citoyenneté pour l'approfondissement de la démocratie ***Richard Toé***

5.2.1. Les faits marquant de la culture malienne

Au Mali, nous avons le privilège d'être l'un des pays de l'Ouest africain qui a un potentiel culturel considérable. Nos philosophes : dogons, bambaras, peulhs, sarakolés, khassonkés, pour ne citer que ceux là, ont beaucoup fait parler d'eux à travers le monde. Les valeurs morales des sociétés maliennes sont de celles qui ont le plus résisté aux valeurs coloniales ; notre musique s'est bien conservée au travers des vicissitudes historiques (nos griots sont un témoignage éclatant) ; nos arts plastiques, cyniquement exploités à des fins commerciales par des étrangers, peuvent encore renaître de leurs cendres sous le pinceau de nos sculpteurs, de nos peintres et de nos graveurs modernes; le folklore malien constitue pour nos artistes de la scène et du cinéma une source importante d'aspiration; nos langues nationales, parlées pour la plupart, par de grandes ethnies offrent de larges possibilités d'études linguistiques ; enfin, notre histoire, malgré toutes les falsifications dont elle a été l'objet, donne à nos historiens l'occasion d'y consacrer de travaux passionnants.

En effet notre culture, l'ensemble du savoir faire, de l'expertise, dans tous les domaines, de toutes les composantes de la vie d'un peuple, autrement dit, nos sciences, nos lois, et règlements, notre philosophie, nos croyances religieuses et nos coutumes, reste le creuset pour la construction d'une citoyenneté nationale. Car la culture est à l'esprit de l'homme ce que la nourriture est au corps, autant le corps ne peut absorber toutes les nourritures sans danger autant l'esprit ne peut tout accepter sans péril.

Cela a été bien compris par le père de l'indépendance Modibo Kéita, premier président du Mali qui disait : « La culture d'un peuple est l'expression la plus intrinsèque de sa faculté d'adaptation à son milieu, à sa condition propre, aux réalités philosophiques et sociales qui la conditionnent, dans son être comme dans son devenir. Notre folklore et nos traditions orales et écrites, notre musique qui est en même temps pensée et action, constituent les manifestations les plus éclatantes et les plus vivantes de notre culture ».

Aussi nous abordons le thème « **Education et culture de la citoyenneté pour l'approfondissement de la démocratie** » avec la conviction que toute culture recèle deux sortes d'éléments : des éléments positifs qui l'impulsent et contribuent à son enrichissement et des éléments négatifs qui freinent son évolution et la sclérosent pour ensuite la détruire et que les valeurs qui entravent notre marche vers le développement durable semble prendre le pas dans nos villes et campagnes.

5.2.2. Analyse de la société actuelle : une « radiographie de notre société

L'observation de notre société d'aujourd'hui nous conduit à prendre en compte trois groupes de citoyens (Jama kulu saba).

Le premier Groupe : celui antérieur à l'entrée de l'Islam dans notre société.

En effet, avant l'arrivée de l'islam, les communautés de notre sous région partageaient les mêmes valeurs sociales et les mêmes systèmes de reproduction.

L'organisation de l'établissement humain se faisait à travers les institutions, le système de formation et de choix de l'élite à travers l'école traditionnelle (l'école de la vie), le culte des morts, la circoncision et de l'excision, l'organisation des classes d'âge, et bien d'autres pratiques religieuses qui remontent parfois très loin et jusqu'à l'Egypte antique. C'est pourquoi cette première vision traverse toute notre société en profondeur. ***Le premier groupe tient sa légitimité de son antériorité.***

Un deuxième groupe va s'ajouter au premier : sa conception du monde, son système de valeur sociale qui nous vient de l'Orient, avec sa religion. Tout comme le groupe 1, le groupe 2 a formé ses élites à partir de ses écoles religieuses.

En effet cette école a influencé considérablement notre société dans ses institutions et surtout sa culture dans la bande sahélienne de notre pays avant de gagner progressivement le reste du pays. **Sa légitimité découle de l'Islam.**

Notre société a vécu sous deux influences jusqu'à l'arrivée de la culture européenne donc du colon.

La colonisation de l'Afrique a créé le 3^e groupe :

Le colonisateur en créant ses écoles, son armée, son administration, ses hommes politiques ainsi que ses valeurs de société a fait émerger une élite. En effet, en parlant sa langue, cette élite a prolongé le système de reproduction des valeurs sociales du colonisateur créant de fait une autre nouvelle «ethnie» dans le pays. C'est bien cette **ethnie composée d'élites au standard du colon qui a aujourd'hui la réalité du pouvoir de décision politique et économique. Sa légitimité prend son origine dans le fait colonial.**

L'esprit et le contenu de l'école coloniale

Témoignages du lieutenant colonel Humbert : «l'avenir au Soudan français, au point de vue de sa mise en œuvre, dépendra en grande partie de la façon plus ou moins heureuse dont nous aurons façonné les populations qui le peuplent. Or, l'assimilation morale et matérielle à notre civilisation repose presque entièrement sur l'éducation et l'instruction que nous saurons inculquer aux jeunes générations indigènes ».

« **La question des écoles est une des plus importantes pour l'expansion de l'influence française au Soudan** », la fréquence, la précision, le souci du détail des circulaires de **Trentinian** sur cette question, à laquelle il consacre tout un titre (**trois pages sur quatre-vingts**) de ses instructions à l'usage des commandants de régions et de cercles ne permettent pas de douter de la sincérité d'une affirmation si souvent répétée.

Trentinian a une doctrine de l'école, qu'il expose avec beaucoup de vigueur : «*Au Soudan, nous sommes en présence d'une population dont, après la conquête militaire, la conquête intellectuelle et morale est notre objectif. Il faut donc tenter de rapprocher de nous, de modeler successivement, de nous emparer de son esprit, de lui imposer notre marque, notre empreinte particulière. L'instrument obligatoire de transformation est naturellement le langage. Il faut apprendre notre langue aux indigènes.*

Il ne faut cependant pas l'apprendre à tous parce que «un peuple n'apprend pas naturellement la langue d'un autre et n'abandonne en tout cas jamais complètement la sienne» la faiblesse de nos moyens ne nous le permettrait pas. Il faut donc sélectionner soigneusement les élèves pour que les efforts et les ressources ne soient pas gaspillés et que les écoles atteignent leur double but : «S'il est juste et naturel d'attendre des écoles françaises des bénéfices immédiats, c'est-à-dire si par leur moyen nous devons pouvoir trouver les employés indispensables aux différents services de l'Etat, au commerce et à l'industrie, ce serait une erreur de croire que c'est là le but principal à poursuivre. En réalité, nous l'avons vu, les écoles sont créées pour répandre notre civilisation, instruire les indigènes des droits et des devoirs des individus dans la société, découvrir à quelques uns les splendeurs de la philosophie, de la science et de l'histoire, les amener tous au respect et à l'amour de notre belle patrie française».

Aujourd'hui ce troisième groupe est assurément l'élément pilote de notre société.

La compréhension de cet état de fait est très importante, car elle nous éclaire sur l'existence dans notre société de trois «visions» qui existent et à travers chacun de nous. **C'est ce qui explique la complexité de notre personnalité.**

*La société malienne actuelle est fortement influencée par ces **trois «visions»** tant dans sa culture, ses institutions et dans son organisation.*

A la lumière de cette analyse que peut-on faire comme observation ? Quel enseignement peut-on tirer de cette lecture ?

Les logiques d'exclusion, précoloniale et coloniale

La première exclusion remonte à l'arrivée (pourtant pacifique) de l'Islam dans le **wagadou**. Une fois que l'Islam a pris le pouvoir à **Koumbi Salah (capitale du wagadou)**. Les peuples du Sud se sont organisés pour résister à l'influence de l'Islam. La dynastie des **Soumahoro** a conduit cette première résistance.

Dans notre pays, la deuxième exclusion remonte à l'arrivée du colonisateur. Elle a tenté de substituer sa religion à l'Islam, elle a dessaisi le **1^{er} et le 2^{ème} groupe** de tout pouvoir de décision stratégique, elle lui a substitué son administration, son organisation politique.

De nos jours encore la logique d'exclusion est perceptible entre ces **trois (3) groupes**.

Les **groupes 1 - 2 et 3** ont toujours vécus dans une certaine logique d'exclusion, et de tentative de domination comme il apparaît dans l'ouvrage de **Ferdinand de Saussure 1898**.
Je cite :

«Si les indigènes, dont la plupart des coloniaux français, se montrent réfractaires aux bienfaits de la civilisation que nous leur apportons, c'est que leurs préjugés ne leur ont pas permis de comprendre les avantages qu'ils pourront en tirer. Les préjugés sont entretenus chez eux par les vestiges de leur ancien Etat, par leurs croyances, par leurs institutions et leurs langues. Supprimons ces restes d'un passé révolu. S'ils sont trop invétérés dans la génération actuelle, adressons – nous par l'éducation aux générations futures... Enseignons aux enfants notre langue, inculquons leur nos idées et la France comptera bientôt par millions, sinon de nouveaux citoyens, du moins des sujets fidèles et reconnaissants ».

«Le développement des écoles de missionnaires ne saurait être trop encouragé. S'il est indispensable de prendre le contact avec le monde musulman et de le faire évoluer vers notre civilisation, il est autrement simple et rapide de rapprocher de nous un grand nombre d'indigènes par l'introduction de la religion catholique chez les fétichistes. En favorisant l'expansion du christianisme, nous élèverons en tout cas une barrière infranchissable à la propagande de l'islamisme ».

Ce phénomène d'exclusion apparaît dès qu'il s'agit de conduire une réflexion stratégique pour la nation. Les tenants d'une vision se retrouvent entre eux en «**ignorant**» totalement les autres.

Chaque groupe pense :

Le groupe 1 : sans le soubassement de la tradition et de la culture, pas de développement.

Le groupe 2 : point de salut hors de L'Islam «**l'arabisme**».

Le groupe 3 : hors de l'occident et de ses langues point de progrès.

Ces **trois (3)** courants de pensées et ces **trois (3)** cercles de pouvoirs de décision coexistent dans notre société et l'influencent fortement.

Un choix politique stratégique et volontariste à faire : l'émergence d'une 4^o voie

Il s'agit aujourd'hui de trouver un terrain de communication entre ces **trois visions** pour que la logique d'exclusion soit abandonnée au profit d'une logique d'acceptation réciproque et de partenariat. Cette logique de partenariat une fois reconnue nous paraît être la

formule la plus consensuelle pour donner à l'élite africaine toutes visions confondues **une 4^{ème} voie** qui est une voie endogène, une vision domestique de nos réalités. Et si chacun reconnaît la légitimité de l'autre, alors on parlera du **même Mali** et aussi de la **même Afrique et une** synergie d'action se produira. Une telle rencontre est susceptible de réunir toutes les élites de ce pays.

La vraie réconciliation verrait alors le jour. Pour pérenniser cette synergie il faudra se préparer de la maternelle à l'université. Le proverbe dit : **«Il faut retirer l'épine par là où elle est rentrée». C'est par l'école et l'éducation que la nouvelle Afrique doit renaître.** Selon nous, jeter un coup d'œil sur la tradition n'est ni une perte de temps, ni du passéisme mais bien au contraire un facteur de progrès. Comme dit le proverbe : **«Il faut nouer la nouvelle corde à l'ancienne pour puiser l'eau dans le puits de la patrie».**

5.2.3. Quelle est la place aujourd'hui des valeurs citoyennes au sein du système éducatif ?

La réforme de **1962** dans son esprit a été mise en mal par le coup d'Etat militaire de **1968**. Les enseignants ainsi que l'élite politique ont été emprisonnés et humiliés, ainsi que des syndicalistes, qui représentaient l'élite de notre société de l'époque. La destruction de l'image de l'enseignant a durablement affecté l'éducation de notre pays.

Il s'en est suivi un abandon de l'enseignement de tout ce qui touchait à la société au nom d'une certaine lutte contre les idéologies révolutionnaires sans dire son nom. L'exemple du grand sociologue Malien Kary Dembélé et Victor Sy arrêtés et maltraités comme pour donner l'exemple à tous les intellectuelles de cette époque.

Aujourd'hui il nous faut rendre opérationnelle la décentralisation et la démocratie par la promotion d'un enseignement de base inspiré par notre culture et nos besoins pour permettre à chaque individu, à quelque couche sociale de détruire de manière progressive tous les déséquilibres culturels issus du régime colonial, des dérives de la dictature Militaire et aussi des vicissitudes de la nécessaire révolution de 1991. Nous parviendrons également à mettre fin au malaise social qui résulte de la dualité (« intellectuel » et « analphabète ») de notre société. Car pour faciliter la compréhension entre tous les peuples du Mali, l'accent sera mis sur toutes les langues sans exclusive, mais pour des raisons pratiques évidentes, nous continuerons d'avoir la langue française comme langue officielle. Notre rôle à nous est de faire de nos langues des outils propres à traduire notre pensée dans les domaines les plus variés. Nous en ferons les vecteurs les plus fidèles de l'esprit Malien. Ainsi malgré l'ouverture à tous les courants de pensées du monde, notre pays saura tirer profit des données positives des autres civilisations tout en restant nous-mêmes.

5.2.4. Conclusion et recommandations

1. Pour ce qui concerne le Mali, **4 langues** suffisent à couvrir les besoins de communication de **80 à 90 %** de la population et du territoire, il s'agit du Bambara, du Peul, du Songhaï et du Soninké.
2. Comme il s'agit de la jeunesse qui représente **2/3** de la population, le gouvernement du Mali dans l'élaboration de sa politique d'éducation et d'emploi pour les jeunes doit élargir sa vision à toute la jeunesse, qu'elle soit estudiantine, paysanne, artisanale, etc.
3. Notre association recommande que le gouvernement officialise toutes les langues du Mali à côté du français, nous n'en n'avons qu'une dizaine. Ce qui marquerait un

tournant décisif dans le processus de décolonisation et une marque de considération pour notre peuple et sa jeunesse.

4. **Nous suggérons la domestication de l'école**, où on aura un enseignement complet de toutes les langues du Mali de la maternelle à l'université. Cela paraît utopique, mais la renaissance tant attendue est à ce prix. C'est par là qu'il faudra passer pour créer un grand nombre de cadres adaptés à la vie économique du pays, adaptés à la demande sociale et capables de transformer la société. Il nous faut impérativement enrichir notre patrimoine littéraire, scientifique, artistique, religieux, etc. en traduisant dans nos langues tout le savoir universel disponible.
5. Que l'accès à la fonction publique soit conditionné à la maîtrise d'au moins **3 langues**. La langue maternelle plus deux autres langues. Cela aura pour avantage de préserver nos langues et d'améliorer la capacité de communication de la fonction publique d'Etat et de contribuer ainsi au processus de domestication de l'Etat lui-même, qui en a tant besoin. *Car il faut rapprocher le Mali officiel du Mali réel.*
6. En matière de support des langues nationales, nous proposons l'adoption à côté de l'alphabet phonétique national officiel, l'alphabet **N'KO** et le **TIFINAR**. (le TIFINAR est largement connu au nord de notre pays et déjà pratiqué dans le Maghreb).
7. Soumettre l'accès à l'administration communale aux mêmes conditionnalités que la fonction publique à savoir, la maîtrise d'au moins **3 langues** nationales dont la langue maternelle.
8. Après les élections communales, les élus non alphabétisés doivent consacrer les **6 premiers** mois de leur mandat à une formation intense en l'alphabétisation et en langues. Ainsi nos administrations communales sortiront de la gestion orale pour rentrer dans l'ère de la gestion écrite, ce qui améliorerait ses relations avec ses administrés.

5.3. Responsabilisation et participation à travers l'éducation et la citoyenneté **Hamidou Magassa**

5.3.1. Introduction

Par la grâce de Dieu, je remercie le Forum Multi Acteurs de me donner l'occasion de revenir sur des propos tenus à la veille du dernier Forum National sur l'Education et publiés par le journal « L'Essor¹⁴ » en 2008, sous le titre de « l'encéphalite de l'école malienne : l'éthique de l'impopularité ! » :

« De la pédagogie convergente, entre les langues nationales et le français, innovation unique en Afrique, à l'encéphalite de l'enseignement supérieur, caractérisée par la pénurie d'enseignants et la saturation académique causée par d'ingérables flux d'étudiants, le système d'éducation malien survit à peine dans une crise particulièrement approfondie par la transition républicaine de mars 1991. Ce diagnostic et d'autres ont régulièrement été posés par la quinzaine de concertations nationales sur la question de l'école qui se sont déroulées depuis la Réforme de 1962.

« Mais que faire quand la logique de l'indécision et du sur-place dépasse celle des multiples décisions, résolutions et recommandations plus brillantes les unes que les autres par leur inapplication ? Que faire en l'absence d'un leadership qui ne craint pas de perdre sa tête sur l'échafaud des porteurs de pancarte ? Que faire quand le droit au futur se dit fuite en avant libérale face au devoir de mémoire ?

« Et puisqu'il faut du tout pour rendre solidaire un monde, les plus croyants retourneront à Dieu avec sincérité ou hypocrisie, les plus corporatistes à leurs surenchères syndicalistes, les plus affairistes à leurs marchés déséquilibrés et les plus politiciens à leurs instrumentalisations clientélistes. Toujours est-il que l'école républicaine malienne continuera imperturbablement sa descente démocratique aux purgatoires à moins qu'une main invisible et miséricordieuse ne lui accorde la grâce du pardon.

A cela, il faut souverainement trois conditions. La première est de reconnaître par degrés de responsabilité la faute de l'Etat, du maître d'école et de toute la société malienne dans la gestion déliquescence de la seule institution qui soit notre raison d'être. La deuxième est de regretter publiquement d'avoir installé aux commandes transitoires de l'Etat une officine d'élèves et d'étudiants qui s'arroge à présent le monopole d'une représentativité complètement manipulatrice dans les deux sens lucratifs. La troisième est d'engager fermement l'avenir de l'école malienne dans la plus haute compétitivité internationale, avec encore plus que d'attention que celle accordée aux Aigles ».

Dans son dernier ouvrage, Aminata Dramane Traoré, Ancien Ministre de la Culture et du Tourisme, tranche la question de l'éducation et citoyenneté d'un point de vue alter mondialiste : « *Le fait que l'école malienne ait entamé sa descente aux enfers à partir des événements de 1991 montre bien que ce phénomène a un lien tant avec le modèle néolibéral qu'avec la démocratie formelle¹⁵ ».*

¹⁴ Journal Quotidien National « Essor », n° 16230, du 01 Juillet 2008, Bamako

¹⁵ Aminata Traoré, *L'Afrique humiliée*, Ed. Fayard, Paris, 2008, pp 110 et 111.

5.3.2. Eveil d'une véritable citoyenneté (société et production du savoir local)

Qu'est-ce que la citoyenneté, à présent élargie à tout le monde entier, après une longue histoire de discrimination et d'exclusion plus ou moins actuelle ? Pendant la période coloniale en Afrique de l'ouest, le statut de citoyen était réservé à quatre communes du Sénégal (Dakar, Rufisque, Saint Louis et Gorée) comme ce fut le cas en Grèce de l'antiquité esclavagiste, avec 10% de la population d'Athènes. **La citoyenneté, c'est aujourd'hui la capacité de participer à égalité à la gestion politique de la cité.**

Les questions et les réponses se trouvant dans la construction responsable et participative d'une véritable citoyenneté, il faut se tourner vers les raisons objectives qui motiveraient la société malienne à vouloir une école républicaine et à assumer sincèrement les charges de sa capacité à produire du savoir moderne tout en lui résistant avec son savoir traditionnel.

En effet, **chaque société, chaque civilisation, élabore un système d'éducation, traditionnel et moderne**, propre pour transmettre, inculquer, diffuser et projeter ses propres valeurs matérielles et spirituelles, **des sciences traditionnelles**, comme modèle de référence identitaire opposable à d'autres. Dans cette mission générale de service public, l'échange ou la confrontation avec d'autres peuples et cultures peut enrichir ou appauvrir la capacité à composer, assimiler ou rejeter **le savoir local des diverses communautés ethniques et aires culturelles.**

Le savoir local, en tant que bien le plus précieux d'une communauté accumulé à travers les âges, est une série de perceptions, de conduites, d'informations et de pratiques d'utilisation des ressources humaines, naturelles et surnaturelles. Elles sont produites, maintenues et préservées **comme stratégie éducative, d'initiation, selon des critères endogènes de classification rigoureuse**, afin de répondre concrètement à des besoins essentiels en nourriture, en santé, en habitat, en épargne et en spiritualité. **Le savoir local est donc le résultat d'une adaptation pédagogique à une conjoncture, à la fois locale et globale.** A cet égard, il n'est **pas statique, il évolue** en fonction des conditions écologiques, politiques économiques, sociales et culturelles promues par d'autres communautés.

Evoluant en marge du savoir local, l'école malienne ne concerne qu'une minorité d'individus qui est apparue progressivement **en surnombre dans le modèle économique et la société rurale qu'elle est sensée transformer.** Dans les conditions socioéconomiques actuelles, l'efficacité interne et externe de l'école malienne est **très peu productive de savoirs et de biens.**

Mais **dès 1885, Victor Duruy**, éminente personnalité en matière d'Instruction Publique, traçait le programme de l'école coloniale en ces termes : *« quand les indigènes apprennent notre langue, ce sont des marchés qui s'ouvrent pour notre industrie ; c'est la civilisation qui arrive et qui transforme la barbarie¹⁶ »*. C'est ainsi que depuis la mission Dakar-Djibouti de l'ethnologue français **Marcel Griaule dans les années 1930, les dogons** et le monde entier se regardent, se parlent et se consomment autrement !

L'éveil de la conscience citoyenne des dogons ne peut plus se passer d'engranger les bénéfiques et les maléfiques du marché touristique mondialisé qui a pris d'assaut ses sites. Ce qui est vrai du pays dogon est valable à l'échelle de toute la nation malienne dans sa quête millénaire de repositionnement identitaire devenue planétaire avec les nouvelles technologies de la communication. **Sans le téléphone portable satellitaire, comment voulez-vous éveiller une conscience citoyenne à notre époque multi-médiatisée ?**

¹⁶ Cité dans « les colonies françaises. » « L'œuvre scolaire de la France dans nos colonies » par H. Froideveux. Augustin Chalamel, éd. Librairie Maritime et coloniale 1900- p. 20.

L'accès de l'élite et des communautés maliennes à un meilleur standing de vie passe désormais par **les normes de la scolarisation républicaine qui s'imposent comme critères individualisés de socialisation citoyenne où le poste de maire d'une commune rurale est plus convoité que celui de chef de village**. La démultiplication exponentielle des milieux associatifs et la « prolifération illimitée » des partis politiques élargissent effectivement l'éventail des libertés publiques tout en les réduisant malheureusement à des enjeux monétaires qui pervertissent l'idéal de la citoyenneté républicaine.

Malheureusement, ces **échanges politiques de nature spéculative** font et défont la trame des réseaux traditionnels et modernes sans réelle capacité de proposition critique, de mobilisation des ressources propres ou d'offre de services de proximité qui font la qualité de vie d'une localité. Dans ces conditions fausement démocratiques qui font violence à toute l'intelligence d'un peuple, **la plupart des maliens s'abstiennent de voter pour le prix d'un pagne, d'un tee-shirt ou d'un kilogramme de sucre**.

Cette prise de distance avec les parades spectaculaires de la classe politique est aussi **la manifestation cachée d'un éveil de conscience citoyenne qui ne veut pas se laisser abuser. Loin d'être passive, cette mise en veille de citoyens à forte liaison sociale** prépare des mutations institutionnelles que **la dynamique associative se charge de faire accoucher de manière originale et douloureuse**. Il en a toujours été ainsi tout au long du parcours historique des empires, royaumes et républiques du Mali qui privilégient la culture de la confrontation par évitements pour des raisons de communauté de vie à gérer dans le long terme.

Mais en cette civilisation du commerce des hommes et des esprits, **tout se paie obligatoirement malgré les apparences de la gratuité des actes posés ou à déposer**. C'est ce qui engage l'éveil d'une véritable citoyenneté à promouvoir, par les canaux de la communication sociale classée (griots, journalistes, publicistes) et non classée (opinion publique), un modèle de citoyenneté honoré par les multiples occasions du calendrier de l'état civil et de l'agenda politique.

Les avis, à effets juridiques, portés sur la réputation ou la moralité de telle ou telle personnalité, de telle ou telle communauté, participent en réalité de l'évaluation citoyenne que des voisins réalisent quotidiennement sur la qualité du « vivre ensemble » dans une localité donnée. C'est sur la base de ces points de vue, souvent réducteurs, que se construit la critique ou l'approbation de valeurs de partage qui finissent par **faire école de « savoir vivre ensemble »** par la pratique courante de gestes et d'attentions de civilité.

Loués ou désavoués, ils font de la citoyenneté un éveil de conscience qui impose à **chacun une conduite à tenir au risque de se faire exclure** quand la transgression de la norme dépasse une certaine limite, le plus souvent non explicite parce que **chacun est supposé savoir le « vivre ensemble » distillé par l'éducation**. En conséquence de cette discrète approche pédagogique, il importe de sanctionner publiquement et de récompenser solennellement les plus méritants des citoyens par le rappel, général et/ou particulier, de leurs attitudes et réalisations sociales. A ce titre, ils serviront de **modèles de comportement qui font l'image d'une cité et le témoignage d'une citoyenneté exemplaire**.

5.3.3. Participation citoyenne à l'amélioration et au contrôle des politiques publiques issues de l'école républicaine

Inscrite dans l'espace et le temps de conjonctures économiques et politiques changeantes à une très grande vitesse, **l'école républicaine est-elle la seule institution malienne à pouvoir participer au contrôle des politiques publiques de l'Etat et de la Société ?** Elle le prétend actuellement parce qu'elle est à l'origine de la structuration et de la genèse assez artificielle des corps constitués, une élite à usage essentiellement externe. Et à

l'interne, **c'est l'école républicaine qui instruit les remises en cause culturelles des modèles domestiques reçus et vécus naturellement** car elle conteste les tenants du pouvoir coutumier et diluent les légitimités traditionnelles sans jamais pouvoir imposer définitivement sa nouvelle légalité. Pour justifier son existence bureaucratique, elle s'ordonne la relecture permanente de ses propres textes.

A vocation mobile, élitiste et autoritaire, **l'école républicaine pèse en conséquence très peu sur la stabilité organisationnelle traditionnelle des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs, des artisans, et même des commerçants (Soninké), qui représentent au Mali le pays réel majoritaire.** Ces derniers continuent de manière dynamique d'utiliser d'anciennes techniques d'exploitation, de gestion et de prévision tout en composant, à distance respectable, avec les innovations techniques que l'école républicaine tente d'imposer comme référence universelle actualisée. Cette **interaction à double vitesse parallèle** exprime de manière complémentaire le caractère composite et hétérogène du climat des modèles d'investissement humain au mali qui favorise plutôt le fonctionnement, le quotidien et le court terme.

D'où **la fracture élargie de deux visions du monde, de deux ou plusieurs pays différents dans le même Mali**, entre les développeurs et les « à - développer », l'administration et les administrés, les élus et les électeurs. Un tel contexte électoral de renouvellement pluraliste d'instances de régulation du pouvoir laisse indifférent la plupart de maliens. **La décentralisation est-elle à mesure de résoudre une telle crise de communication institutionnelle à l'échelle des 703 communes urbaines et rurales lorsqu'elle a volontairement occulté la légitimité des 12 000 villages et autres points de peuplement du Mali ?** Je ne le crois pas car sa conception est celle de **la main tendue et non celle de la main qui produit des ressources propres**, d'investissement et de fonctionnement.

La mission coloniale de l'école républicaine se poursuit sans le maître d'hier qui accorde la liberté et paie pour la démocratie et la nouvelle citoyenneté du mendiant d'Etat et de la société. Cette école républicaine nationalisée n'a pas vocation à contrôler les politiques publiques qu'elle est invitée à entretenir pour **les besoins des donateurs supposés répondre à l'attente des populations dites analphabètes et présentées comme nécessiteuses selon d'étranges critères.**

Parallèlement, une partie avisée de ces non citoyens établit d'autres lieux de rencontre citoyenne (scolaire, professionnel, de loisirs sportifs et culturels, de culte), des associations de proximité et leurs faïtières et des partis politiques **dans l'espoir de mieux capturer la masse silencieuse, enjeu de toutes les sollicitudes nationales et internationales du développement, autre mot aussi fétiche que celui de la démocratie.**

5.3.4. Effectivité des mesures de contrôle et de sanction

Clients, employeurs ou simples utilisateurs des **produits et performances de l'école républicaine très corrompue**, les citoyens et non citoyens sont invités à émettre des avis critiques et à évaluer les prestations que celle-ci fournit. Toutes ces réflexions, analyses et propositions concernent **cinq niveaux de responsabilité** pédagogique, sociale, économique et politique incluant **les parents, les élèves, les enseignants, l'administration scolaire et l'environnement social et culturel.**

Les parents commencent l'éducation de l'enfant **au sein de la famille** et dès qu'il atteint l'âge scolaire, ils le confient à un professionnel, le maître d'école, qui doit leur rendre compte des résultats scolaires de l'élève. Cette relation contractuelle entre la famille et l'école, le privé et le public, doit instaurer une véritable collaboration et un engagement de chacun de ces partenaires adultes et responsables dans le suivi et la formation de l'enfant.

C'est malheureusement peu le cas de la part des parents **dont la tendance est de se désengager** dès l'inscription et de mal réagir en cas de difficulté. Puisque l'école n'assure plus automatiquement l'emploi et la promotion sociale, les familles se détournent d'elle et recherchent d'autres opportunités.

Les élèves, soumis à la pression de leurs groupes d'âge, sont **attirés par les comportements déviants** : abandon des cours, manque d'intérêt pour le travail personnel, grèves et violences.

Les enseignants ont la double fonction de transmettre une connaissance et d'éduquer à la citoyenneté. Ce qui exige **des qualités de communication pédagogiques que la plupart n'ont plus aujourd'hui**. L'enseignement est devenu une activité de transition professionnelle, exercée par défaut et non par vocation. Des recalés du fondamental sont recrutés pour enseigner au 1^{er} cycle, ceux du secondaire pour enseigner au fondamental et le supérieur ne produit pas de savoir. Venus sans vocation à ce métier très délicat, aujourd'hui discrédité, la résolution des besoins matériels des maîtres passe largement avant la formation technique et éthique de l'esprit qui leur ait confié. Installés dans la routine, ils préparent peu leurs leçons, s'abstiennent de donner et de corriger les devoirs et se laissent facilement corrompre en tant qu'examineurs. **Ils partagent rarement la vision que l'Etat a de l'école républicaine à travers ses options politiques de libéralisation, de secteur privé de l'éducation et de décentralisation des collectivités territoriales.**

L'administration scolaire se laisse submerger par des effectifs pléthoriques. Elle démultiplie les procédures d'enseignement et de méthodologies sans capacité effective d'inspection des maîtres, d'évaluation de la connaissance des élèves et de contrôle d'ensemble du système scolaire.

L'environnement social et culturel est de plus en plus submergé par **de nouveaux moyens de divertissements audiovisuels**. Ils affectent profondément le milieu scolaire et la vie en famille, lesquels ont du mal à maîtriser la vitesse de mutation imposée par ces technologies de la communication. Au lieu de s'occuper de leurs études, de lecture et d'écriture, les enfants s'y adonnent à cœur joie, souvent au détriment des valeurs morales indispensables à leur formation.

5.3.5. Formation du citoyen modèle

La formation du citoyen modèle se réduit-il à une matière scolaire : **l'Education Civique et Morale (ECM) ?**

L'école républicaine est d'abord au service de la cité et non l'inverse. Si l'école républicaine est un **facteur de rénovation générale de la société**, quelquefois très important, **il serait illusoire de croire que le changement des données économiques viendrait uniquement de l'école ou que c'est l'école qui fait le changement**. En effet, ce n'est pas l'école qui fait que les actifs ruraux, sur lesquels repose la production nationale, recruteraient et paieraient directement ses produits intellectuels là où le salariat existe à peine à l'échelle nationale, avec **moins de 80 000 salariés** publics et privés pour une population de 14 millions environ.

Si l'éducation, l'école, est la plus noble valeur d'un homme, d'un peuple et d'une nation qui se déclare **de confession musulmane à plus de 90%**, il est **inutile et périlleux d'opposer cette institution à Dieu au nom d'une laïcité républicaine mal interprétée**. Hors mis le cas des medersas et écoles coraniques qui représentent environ 15 à 20% du public identifié des élèves, **l'enseignement et la pratique des valeurs et cultes islamiques est proscrit de l'espace scolaire**. En l'y intégrant comme au Sénégal et dans d'autres pays de la sous-région, il y a des chances de **prévenir les dérives islamistes tout en conciliant, par**

l'exégèse scientifique et spirituel, le malien avec lui-même, ses institutions républicaines et sa foi.

La formation du citoyen modèle est basée d'abord sur **ses espérances et ses craintes**. Plus il s'élève dans **sa spiritualité**, mieux il s'approche de l'unité, du centre et de la satisfaction de ses besoins d'homme, capable de se projeter au-delà de lui-même. René Guenon explicite « *la circonférence n'existe en réalité que par le centre ; mais les êtres qui sont sur la circonférence doivent forcément partir de celle-ci, ou plus précisément du point de celle-ci où ils sont placés, et suivre le rayon pour aboutir au centre.*¹⁷ » **Sans foi ni loi, le citoyen est incapable de répondre aux attentes de la cité** dont la durée de vie dépasse largement la sienne.

La loi étant faite pour les hommes et non les hommes pour la loi, il faut aller au-delà de la rhétorique des droits de l'homme pour comprendre ce qui se passe ici. **Au Mali, il y a trois (3) droits (moderne, coutumier et divin), trois références juridiques, profanes et sacrée**, qui permettent de situer le positionnement ambigu des uns et des autres dans les sphères publiques et privées.

D'abord, **les droits de l'homme** sont effectivement en vigueur au Mali selon les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 sur la base de 3 règles :

- les droits de l'homme sont à la base de la liberté, de la paix et de la justice dans le monde ;
- ces droits doivent être protégés par des lois ;
- l'objectif de ces droits est le respect de la personne humaine dans le monde.

Ensuite, **les droits à homme** fondent culturellement le Mali, car chaque citoyen, quelque soit son rang, sa classification sociale identitaire ou sa fortune, est le dépendant, l'obligé, le réciproque, pour ne pas dire l'esclave d'un autre. Toutes les relations de parenté à plaisanterie (*sinankuya*) s'inscrivent dans ce cadre de référence fondamentale à connotation païenne. Comment cela participe à l'éducation ?

Enfin, les **Droits de Dieu** inspirent le Malien car, croyant ou non à Dieu, il se sait mortel et s'investit pour être à hauteur sociale de cette épreuve incontournable.

C'est dans cette trilogie juridique que **l'appel à Dieu** prend tout son sens immatériel dans les stratégies de survie du citoyen malien fondées d'abord sur les **droits à l'homme** et accessoirement sur les **droits de l'homme**. Et **Dieu, droit à l'homme et droit de l'homme à la foi**, n'a donné à aucun homme d'avoir le droit et le pouvoir autonome d'être éternel et de combler tous ses propres besoins.

Malgré une **très longue tradition d'islamisation des pouvoirs publics et de la société depuis le 8^{ème} siècle**, **l'appareil d'Etat est resté laïc** au Mali des empires, royaumes et républiques en raison de la tolérance culturelle dominante qui n'établit pas de frontière étanche entre le profane et le sacré, le païen et le musulman, le matériel et le spirituel. Tous les trois registres juridiques (coutumier, moderne et religieux) composent avec ce paradigme politique malien où **le droit se manifeste par absence de droit**. Toutefois, **le droit islamique**, dans ses interprétations plus ou moins rigoristes, demeure **le point de référence juridique privilégié des dispositions coutumières et modernes**.

5.3.6. Quête d'une situation d'équilibre en contexte déséquilibré

Pour s'insérer dans le tissu socioéconomique d'une cité, tout malien procède par la **recherche d'un « jatigi »**, un porteur de son double (identité), un logeur, un hôte, qui lui

¹⁷ René Guenon (1946), La crise du monde moderne, Ed. Gallimard, Paris, pp.97

permet d'accéder progressivement à la jouissance d'un statut de citoyen en n'importe quelle localité du monde. En cas de comportement déviant, il est dit que « **dugubila ka fisa jatigilabila yé** » (mieux vaut abandonner une cité que de quitter son logeur). C'est dire combien la citoyenneté dépend de celui qui reçoit en premier.

A partir de cette entrée fondamentale, **la citoyenneté malienne se construit à différentes échelles** domestiques (famille d'accueil), sociales (alliances matrimoniales), générationnelles (classes d'âge) et territoriales (quartier, villages, ethnies).

La **citoyenneté lignagère** (parenté élargie au clan et à l'ethnie) compose avec le principe de séniorité de la **citoyenneté par classe d'âge social** pour différencier les individus par les critères d'ordre biologique de la naissance imposés par la nature. Parce que toute société est inégalitaire dans son essence, **la citoyenneté par statut social** s'inscrit dans ce premier schéma par une classification culturelle entre aînés (nobles) et cadets sociaux (captifs, castes, femmes et jeunes).

Pour adoucir les rigueurs d'une telle classification, apaiser les crises et favoriser des rapports de convivialité sur la base de l'humour et de la dérision courtoise, **la citoyenneté par la « sinankuya » (parenté par plaisanterie)** joue un rôle de régulateur social dans les conflits en établissant des chaînes d'équivalence patronymique. Fondée sur des croyances pré-islamiques en un « **jo** » (fétiche, serment), la « **sinankunya** » exige de chaque allié d'observer à l'égard du partenaire un pacte de bonne conduite, de solidarité et de liberté de langage. Sa fonction catharsis est de rire, de soi et de l'autre, pour régler tout différend et/ou se prêter mutuellement assistance.

Enfin, **la citoyenneté par le droit de pratiquer sa religion** dans l'espace public et privé autorise les lieux de culte (bois sacré, carrefour, mosquée, église) selon les besoins de spiritualité d'une cité ou d'un individu.

Les **nouvelles formes de citoyenneté politique républicaine** s'inscrivent obligatoirement dans ce **schéma directeur traditionnel** avec parfois, la prétention de s'en émanciper. **En légalisant la légitimité des autorités coutumières et religieuses** fondées sur un savoir local, **les pouvoirs publics républicains donneront certainement une légitimité qui manque fortement à leur légalité.**

5.3.7. Conclusion/Recommandations

Tout projet de société repose d'abord sur une projection de l'éducation classique et de l'école républicaine à l'horizon d'une génération (25 ans) pour en mesurer les résultats au niveau de la cité et de la citoyenneté.

Et l'éthique de l'école, comme institution républicaine, dépend essentiellement de la qualité technique et morale du maître.

Ce dernier est toujours le produit d'une éducation, d'un savoir local traditionnel, qu'il a la charge d'améliorer et non de rejeter. C'est loin d'être le cas au Mali.

Pour consolider l'éducation citoyenne traditionnelle, promouvoir la culture de l'école républicaine et lutter contre la tendance au nivellement par le bas, il faut au Mali :

1. Rendre sa noblesse au métier d'enseignant par un dispositif public de compétition interne entre les maîtres eux-mêmes ;
2. Valoriser et consolider l'utilisation des langues nationales, de l'arabe et des cultures du terroir dans tous les ordres d'enseignement de base, général, technique et supérieur ;
3. Impliquer principalement les élèves et leurs parents dans toute la gestion de l'orientation scolaire en les rendant clairement responsables de leur propre destin ;
4. Développer et sanctionner par des titres scolaires le lien emploi et éducation au niveau de tous les ordres d'enseignement de base, général et supérieur ;

5. Revaloriser l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) à la fois par une spécialisation renforcée des modèles importés et une ouverture sur les modèles traditionnels d'apprentissage de l'éducation informelle à valider par des diplômes ;
6. Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui impliquerait de manière notable les secteurs privés et associatifs dans la promotion des établissements et la gestion des œuvres universitaires ;
7. Rétablir le calendrier et le volume horaire universitaire selon les normes internationales Licence Master Doctorat (LMD) ;
8. soumettre tout le personnel enseignant du supérieur aux critères de hiérarchisation selon les normes du Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES) et de la publication de travaux de recherche pour progressivement éliminer les plans de carrière bâtis sur la seule ancienneté ;
9. Réserver l'accès des grandes écoles au système du *numerus clausus* (cas de la nouvelle ENA) ;
10. Renforcer de manière ascendante¹⁸ les systèmes de contrôle des connaissances de tous les ordres d'enseignement et notamment, les critères de sélectivité du Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF) et du baccalauréat ;
11. Créer plusieurs pôles régionaux universitaires.

Bibliographie

- Guenon René (1946), *La crise du monde moderne*, Ed. Gallimard, Paris
- Magassa Hamidou (2008) « *L'encéphalite de l'école malienne : l'éthique de l'impopularité* » Journal « Essor », n° 16230, du 1 juillet 2008, Bamako
- Magassa Hamidou (2008) *Savoir Local, Moteur du Développement*, Forum Festival sur le Niger, Ségou
- Traoré Aminata (2008), *L'Afrique humiliée*, Ed. Fayard, Paris.

¹⁸ Le Certificat d'Etudes Primaires (CEP) par les Maîtres du Second Cycle et le Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF) par les Professeurs de Lycée et le Baccalauréat par les Professeurs du Supérieur sous évaluation CAMES.

6. REGARDS CROISES DES ACTEURS SUR L'EDUCATION ET LA CITOYENNETE

Dans le cadre de ses activités et au regard des communications présentées, le Forum Multi-Acteurs présente également un aperçu des notions d'éducation et de citoyenneté telles que perçues par les maliens et maliennes lambdas. La méthodologie et les résultats sont présentés ci-dessous.

1. CONTEXTE

L'éducation est considérée comme l'action de développer un ensemble de connaissances et de valeurs formelles et informelles acquises par l'enseignement scolaire et non formel considérées comme essentielles pour la formation de tout être humain dans la société malienne.

La **citoyenneté** est ce qui permet à l'individu d'être reconnu comme membre de la société et de participer à la vie de l'Etat. Toutefois, la notion de citoyenneté est complexe car elle permet de façon intrinsèque à l'individu de penser son rapport avec le collectif, le pouvoir et la chose publique. Ceci implique qu'il ne saurait y avoir un modèle unique de citoyenneté mais des principes qui soutiennent la citoyenneté qui peuvent résulter d'aspirations diverses. Conscients que nous sommes tous citoyens maliens et appartenons également tous à une culture, le Forum multi acteurs a décidé de faire un regard croisé sur la thématique afin d'avoir la perception des citoyens.

2. METHODOLOGIE

Pour aborder la question de l'éducation et de la citoyenneté nous avons procédé à une collecte de paroles. Ainsi pour aboutir aux regards croisés des acteurs, un dispositif de collecte de parole a été mis en place. Ce dispositif de collecte visait le recueil d'information de plusieurs acteurs relativement à leurs expériences, leur vécu, leur connaissance et leur cadre de vie. Dans cette démarche, l'étude s'est réalisée dans les six communes du District de Bamako auxquelles ont été ajoutées d'autres localités du Mali à savoir : Sikasso, Ségou, Bougouni, Touba et Kita. Les acteurs concernés par la collecte se répartissent plusieurs catégories : les adultes, les jeunes, les femmes, les groupes socioprofessionnels, etc.

Une équipe pluridisciplinaire de onze (11) collecteurs (sociologue, anthropologue, juriste, etc.) a été mise en place pour la réalisation de la collecte.

Au total cinquante neuf (59) fiches d'expériences ont été collectées. Ces fiches ont été analysées grâce à la cartographie conceptuelle. La grille d'analyse retenue à cet effet est :

- Constats
- Défis/ Enjeux
- Propositions

Questions de collecte

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Quelle est votre compréhension de l'éducation ?- Quelle est votre compréhension de la citoyenneté ?- Quels liens ou quelles synergies entre l'éducation et citoyenneté ? |
|--|

3. ANALYSE CROISEE DES PAROLES

La collecte de paroles auprès des différents acteurs a abouti aux regards croisés sur la base de la grille d'analyse suivante : constats, défis/ enjeux, propositions. A l'analyse des paroles collectées, il est apparu plusieurs points de convergence entre les points de vue des acteurs qui ont été ensuite regroupés en différents sous-thématiques. Nous notons au passage que la perception des citoyens sur la notion d'éducation et de citoyenneté a été un point d'attache de cette analyse.

a. Comment les citoyens perçoivent-ils les notions de citoyenneté et d'éducation ?

La collecte de paroles a révélé que les citoyens sauf à quelques exceptions près ont une meilleure compréhension des notions de citoyenneté et d'éducation. Ainsi, ils définissent **la citoyenneté** de plusieurs façons :

- La citoyenneté est l'ensemble des actes posés par un individu en faveur du développement dans son pays,
- La citoyenneté est l'action de vivre conformément à l'état de droit c'est à dire de s'acquitter de ses devoirs vis à vis de l'Etat et des autres citoyens et contribuer ainsi à la construction nationale,
- La citoyenneté consiste à aimer son pays, le respecter et le protéger en cas de conflit et se mettre enfin à l'idée que la liberté de mouvement qu'il offre ne se retrouvera nulle part ailleurs.

Quant à **l'éducation**, les avis sont partagés :

- L'éducation est un ensemble de savoir théorique, pratique et culturel qu'une personne peut acquérir pour son propre épanouissement et contribuer par la suite au développement de son pays.
- L'éducation est un processus de socialisation qui nécessite un cadre de vie où l'homme en tant qu'être biologique évolue et la citoyenneté en est la finalité de ce processus.
- L'éducation est une somme des règles, des normes socio culturelles qui se transmettent de générations en générations et qui reflètent le comportement d'une personne ou plusieurs personnes aussi bien dans la famille que dans la société.
- L'éducation doit se faire à plusieurs niveaux: la famille, la communauté et l'école.

Bien que ces définitions montrent de façon générale une perception assez claire des deux notions en termes de construction nationale, les réalités au quotidien prouvent le contraire.

b. Les constats généraux

Plusieurs constats majeurs ressortent quant on analyse les paroles collectées. Ainsi nous avons :

⇒ **La méconnaissance par les citoyens de leurs droits et devoirs**

- L'ignorance des symboles de l'Etat par la nouvelle génération,
- L'incivisme au sein de la population s'accroît de manière étonnante,
- Le clientélisme, le népotisme, la corruption dans la délivrance des services au Mali,

- L'absentéisme de certains agents de l'Etat au travail,
- Le manque de conscience professionnelle de certains agents de l'Etat,
- La mauvaise volonté de certains citoyens à s'investir dans le développement de leur localité,
- Se rendre justice soi-même et la violation des principes de cohabitation sont d'actualité.

⇒ La dégradation de l'éducation à tous les niveaux (famille, école, etc.)

- La désobéissance des enfants envers les aînés,
- L'influence de la culture occidentale sur l'éducation sociale,
- La faiblesse dans le suivi des enfants par les autorités scolaires et les familles respectives,
- Le laisser-aller au sein de la société,
- La démission des pouvoirs publics et des parents face aux agissements irresponsables de certaines couches de la société,
- De nos jours les enfants n'ont que des droits mais pas de devoirs,
- Le manque d'instruction civique dans les établissements scolaires,
- L'abandon des bonnes habitudes vestimentaires chez les jeunes filles,
- L'utilisation des enfants à des fins lucratives par certaines personnes,

⇒ La perte de nos valeurs sociales

- L'intégrité, l'honnêteté sont reléguées au second plan de nos jours,
- L'amour du prochain, l'entraide, la solidarité ne sont que des slogans creux,
- Le manque d'engagement et de la parole donnée des citoyens est une réalité quotidienne,
- L'éducation individuelle a pris le pas sur l'éducation collective des enfants,
- Le choix de la facilité pour mieux se positionner dans la vie est devenu l'option prioritaire,
- L'argent est devenu le seul critère de socialisation d'un individu,
- Le respect du droit d'ainesse est bafoué,
- Absence d'éthique dans la gestion du bien public.

⇒ Quand les dirigeants ne montrent pas le bon exemple

- L'impact négatif du mauvais comportement des responsables sur le reste de la population,
- Le laxisme des autorités scolaires dans le suivi évaluation des enseignants,
- Les pratiques corruptives des agents des services financiers de l'Etat,
- La mauvaise volonté des contribuables à payer dans les taxes et impôts,
- Aucune considération de la moralité pour le recrutement dans les différents concours,
- Les abus liés à l'exploitation frauduleuse des ressources de l'Etat par certains responsables et les membres de leur famille.

c. Défis/enjeux

Face à ces constats, des défis /enjeux ont été formulés. Ainsi, nous avons :

⇒ Revenir sur certaines valeurs sociales

- La restauration de l'éducation collective pour une meilleure socialisation des enfants,
- Une meilleure adéquation du système éducatif actuel avec nos valeurs sociales,
- Une meilleure harmonisation entre l'éducation familiale et l'éducation classique,
- La socialisation de l'homme malien pour renforcer les prises d'initiatives citoyennes.

⇒ Inciter les prises d'initiatives

- La problématique de la mobilisation des ressources internes des collectivités reste cruciale,
- Que chaque individu s'engage à jouer pleinement son rôle vis-à-vis de l'Etat et envers ses proches,
- Que chaque individu connaisse ses droits et devoirs,
- Réduire les inégalités sociales afin d'éviter d'éventuelles agitations sociales.

d. Propositions

L'analyse de la collecte des paroles a permis d'avoir des propositions liées aux différents constats majeurs.

⇒ Connaître ses droits et devoirs

- Sensibiliser les citoyens pour une meilleure connaissance de ses droits et devoirs,
- Sensibiliser les contribuables sur les enjeux liés au paiement des taxes et impôts,
- Activer ou réactiver des cadres de références de proximité pour renforcer le citoyen à tous les niveaux où qu'il se trouve afin de participer pleinement au développement de sa communauté,
- Traduire et vulgariser les textes dans nos langues locales afin de permettre une meilleure appropriation par les populations,
- Intensifier les séances d'information et de communication des citoyens sur leurs droits et devoirs,
- Susciter un éveil de conscience des jeunes face à leurs rôles et responsabilités futures.

⇒ Créer une synergie autour de l'éducation des enfants (famille, école, etc.)

- Harmoniser les efforts de tous les acteurs de l'école pour assurer une meilleure éducation aux enfants,
- Intégrer l'éducation civique dans tous les programmes d'étude au niveau de nos établissements scolaires et même à l'université,
- Mettre l'accent sur l'éducation des enfants et cela à tous les niveaux : familial, communautaire et scolaire,
- Elaborer des programmes d'enseignement répondant aux aspirations et aux besoins des populations,
- Exiger l'enseignement civique et moral dans nos établissements scolaires,

- Contrôler et superviser les enfants à l'école et en dehors de l'école,
- Etablir un climat de dialogue entre les parents et les enfants,
- Professionnaliser l'enseignement par le recrutement d'enseignants qualifiés,
- Mettre un accent plus particulier sur d'autres types d'éducatifs que l'éducation classique.

Pour mieux continuer le débat, une question de réflexion a été posée par certains.

- **Quelle éducation pour des enfants dont les parents ont démissionné de leur rôle de premier éducateur ?**

⇒ **Mettre nos valeurs sociales au cœur de nos différents systèmes éducatifs**

- Apprendre aux enfants le respect des adultes depuis le jeune âge,
- Cultiver le sens de la responsabilité chez les citoyens,
- Partir de nos réalités socioéducatives pour parfaire l'éducation de nos enfants,
- Répertoire et enseigner les bonnes pratiques de citoyenneté,
- Préserver les valeurs culturelles et accepter la diversité,
- Puiser dans nos valeurs traditionnelles pour façonner le citoyen d'aujourd'hui,
- Se respecter et avoir de l'estime pour les autres,
- Introduire un modèle de société basé sur la philosophie des valeurs locales,
- Faire une immersion constante dans notre culture,
- Sensibiliser les citoyens sur la complémentarité qui pourrait exister entre la tradition et la modernité,
- Faire le choix des matériaux qui font le soubassement de notre société et les diffuser à partir de supports adéquats,
- Renforcer les valeurs sociales comme l'entraide et la solidarité mutuelle.

⇒ **Quand les dirigeants montrent le bon exemple**

- Rééduquer les responsables à travers les séminaires d'éducation civique,
- Que chaque responsable montre le bon exemple,
- S'inspirer de certains modèles réussis de gouvernance pour l'adapter au système malien de gestion,
- Evaluer périodiquement les acquis comportementaux des enfants,
- Mettre les agents de l'Etat dans les conditions idoines pour diminuer un peu les pratiques corruptives,
- Elaborer un plan de suivi des impacts des campagnes de moralisation de la population,
- Utiliser judicieusement les ressources de l'Etat,
- Soutenir et appuyer les initiatives citoyennes en vue d'encourager les effets multiplicateurs,
- Mettre l'intérêt de la nation au dessus des intérêts individuels,
- Moraliser le choix des cadres pour leurs désignations aux postes de responsabilité,
- Dissocier la famille du jeu politique,
- Respecter ses engagements,
- Encourager les bonnes initiatives de développement.